



Fiche syndicale de contrôle pour le mouvement

A retourner avec l'enveloppe T à SNUipp 80 rue des jardiniers 46000 Cahors

N°	Postes demandés	Nature du poste	N° poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			

NOM

PRENOM

Mail :

Ecole :

Poste occupé :

A titre définitif

A titre provisoire

Barème

AGS au 31/12/08

Enfants à charge

Résidence séparée :

handicap

Mesure de carte scolaire

Total barème

Note péda :

CAPA/SH,CAPSAIS Opt

CAFIMPEMF

Intérim de direction

Aptitude de direction

Si oui, cocher la case ou indiquer l'option

Eléments du calcul Ancienneté

1 mois = 0,08 7 mois = 0,58
 2 mois = 0,16 8 mois = 0,66
 3 mois = 0,25 9 mois = 0,75
 4 mois = 0,33 10 mois = 0,83
 5 mois = 0,41 11 mois = 0,91
 6 mois = 0,50 12 mois = 1

Enfant : 1 pt par enfant à charge (- de 20 ans au 1er sept 2009, être né(e) avant 21 avril 2009) ;

Résidence séparée : 1 pt pour résidence séparée de l'enfant (- de 20 ans au 1er sept 2009) si autorité parentale

Handicap: 10 pt (si RQTH) concerne l'enseignant, le conjoint ou l'enfant

Mesure de carte scolaire : 5 pts ou priorité dans certains cas pour le vœu n°1 (voir circulaire)

AGS + Enfant + Handicapé(e) + mesure carte scolaire

(3 pt pour stabilité , pt poste sensible ne s'applique pas encore cette année.

Discriminant : note péda, AGS, bonifications liées à la situation perso (enfant, résidence séparée, handicap) bonifications liées à la situation professionnelle. Pour les PE2 : rang de classement de concours.

